

## **CONDITIONS GENERALES DU PACK MOBILITÉ - OFFRE UZ'IT LLD**

Les présentes conditions générales régissent les relations entre le Client et Evollis en cas de mise en jeu du Pack Mobilité. Toute défaillance même partielle dans le paiement des mensualités dues au titre de l'Offre UZ'it LLD suspendra la mise en œuvre des services prévus au présent Pack Mobilité.

### **1 / BENEFICE DU PACK MOBILITÉ**

Le Pack Mobilité permet au Client ayant souscrit à l'Offre UZ'it LLD de bénéficier d'un ensemble de services associés à la location du Produit. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques de l'Offre UZ'it LLD incluant le Pack Mobilité, directement sur le site [www.uzit-direct.com](http://www.uzit-direct.com). Le Client déclare également avoir été averti que le bénéfice du Pack Mobilité est conditionné à l'acceptation expresse du Loueur de la demande de souscription du contrat de location longue durée de l'Offre UZ'it LLD dont le Pack Mobilité est une partie intégrante. Certains services associés sont éligibles selon le Produit loué et dans les conditions prévues à l'article 4 du présent Pack Mobilité.

### **2 / DEFINITIONS**

- « **Client** » Désigne la personne physique majeure, ayant pris en location le Produit incluant le Pack Mobilité et dont le nom figure sur les conditions particulières du Pack Mobilité.
- « **Extension de garantie** » Désigne la garantie commerciale applicable à tout vélo loué, d'une durée de deux (2) ans, incluse dans l'Offre UZ'it LLD et couvrant les défauts de conformité qui apparaissent sur le vélo au-delà de la période de garantie légale indiquée dans l'encadré de l'article 3.
- « **Evollis** » ou « **Loueur** » Désigne la société Evollis, société par actions simplifiée au capital de 975 926 euros dont le siège social est au 43, cours d'Albret 33000 Bordeaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 530 612 571.
- « **Evolutivité** » Désigne le service associé à la location d'un vélo, d'une trottinette électrique ou d'un gyropode et permettant au Client de souscrire sur le site [www.uzit-direct.com](http://www.uzit-direct.com) un nouveau contrat de location pour un nouveau Produit éligible à l'Offre UZ'it LLD.
- « **Fournisseur du vélo** » Désigne la société Consultant Expert (John Mc Wilson Cycles), société par actions simplifiée au capital de 119 450 euros dont le siège social est situé 495 Route de Saint Gervasy 30129 Redessan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes sous le numéro 793 172 735.
- « **Gamme** » Désigne notamment les Gammes de produits suivantes : Mobile/ Tablette, Ordinateur Portable/fixes, Consoles de jeu, Photo, TV, Electroménager (petit et gros), Instruments de musique, Montres connectées, Mobilité électrique (vélos, trottinettes, gyropodes).
- « **Garantie casse et vol** » Désigne la garantie commerciale incluse dans l'Offre UZ'it LLD et couvrant le risque de casse et de vol du Produit dans les conditions fixées à l'article 4 du Pack Mobilité.
- « **Marquage Bicycode** » Désigne le service inclus dans l'Offre UZ'it LLD consistant en un gravage du cadre du Produit associé aux coordonnées d'Evollis.
- « **Offre UZ'it LLD** » Désigne l'offre de location longue durée d'un Produit incluant le présent Pack Mobilité.
- « **Pack Mobilité** » Désigne l'ensemble des services inclus dans l'Offre UZ'it LLD et proposés au Client au cours de la période de location longue durée du Produit. Le Pack Mobilité est inclus dans le loyer mensuel indiqué au contrat de location longue durée.
- « **Panne** » Désigne le dysfonctionnement électrique, électronique, électromécanique ou mécanique d'un ou plusieurs composants du Produit, ayant pour origine une cause aléatoire interne au Produit sous réserve des exclusions prévues au présent Pack Mobilité.
- « **Produit de remplacement** » Désigne le Produit de modèle identique au Produit ou, si ce Produit n'est plus, commercialisé ou disponible, un produit équivalent « iso-fonctionnel », c'est-à-dire possédant au minimum, les mêmes caractéristiques techniques principales (à l'exception des caractéristiques de poids, de taille, de marque, de coloris ou de design). La valeur du Produit de remplacement ne pourra dépasser la valeur d'achat initiale toutes taxes comprises du Produit.
- « **Produit** » Désigne le Produit loué, auprès d'Evollis, faisant l'objet d'un contrat de location longue durée assorti d'un Pack Mobilité.

#### « Révision annuelle »

Désigne le service inclus dans l'Offre UZ'it LLD et consistant en une révision du vélo réalisée chaque année par le Fournisseur du vélo au domicile du Client, soit quatre révisions sur la durée initiale de location.

### 3 / GARANTIES LEGALES

Le Client bénéficie de la garantie légale contre les vices cachés, dans les conditions prévues à l'article 1721 du Code Civil et de la garantie légale de conformité prévues aux articles L. 217-4 à L. 217-12 du Code de la consommation.

Indépendamment de la garantie commerciale conventionnelle, le Client dispose de la garantie légale de conformité valable pendant deux (2) ans à compter de la délivrance du Produit, étant précisé que les défauts de non-conformité qui apparaissent dans un délai de :

- 24 mois à compter de la délivrance du Produit pour les Produits Garantis neufs ;
- 6 mois à compter de la délivrance du Produit Garanti pour les Produits Garantis d'occasion / reconditionnés ;

sont réputés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Le Client a le choix entre la réparation ou le remplacement du Produit, sous réserve des dispositions de l'article L.217-9 du Code de la Consommation.

### 4/ SERVICES ASSOCIES

Le Client bénéficie d'un ensemble de services associés à la location du Produit, selon les conditions d'éligibilité indiquées ci-dessous :

	Evolutivité	Garantie casse et vol	Extension de garantie	Révision annuelle	Marquage Bicycode
Vélo	✓	✓	✓	✓	✓
Trottinette électrique	✓	✓			
Gyropode	✓	✓			

#### 4.1 EVOLUTIVITE

Pour les vélos : à compter du 24<sup>ème</sup> loyer échu, le Client a la possibilité d'interrompre gratuitement et sans frais l'Offre UZ'it LLD en cours en souscrivant à une nouvelle Offre UZ'it LLD portant sur un nouveau produit.

Pour les trottinettes et gyropodes : à compter du 12<sup>ème</sup> loyer échu, le Client a la possibilité d'interrompre gratuitement et sans frais l'Offre UZ'it LLD en cours en souscrivant à une nouvelle Offre UZ'it LLD portant sur un nouveau produit.

Le Client souhaitant bénéficier de l'Evolutivité devra contacter le service Client en envoyant un email à l'adresse suivante : [contact@uzit-direct.com](mailto:contact@uzit-direct.com). A réception de la confirmation de son éligibilité à l'Evolutivité, le Client pourra effectuer une nouvelle demande de souscription à l'Offre UZ'it LLD sur le site [www.uzit-direct.com](http://www.uzit-direct.com).

L'utilisation de l'Evolutivité permettra au Client de bénéficier de l'avantage lié au renouvellement du Produit dans les conditions cumulatives suivantes :

- Le choix d'un nouveau Produit au sein de l'ensemble des Gammes, voir le détail des conditions relatives aux Gammes de Produit sur le site [www.uzit-direct.com](http://www.uzit-direct.com) ;
- Le nouveau Produit devra être associé à une Offre UZ'it LLD commercialisée sur le site [www.uzit-direct.com](http://www.uzit-direct.com);
- L'acceptation préalable par Evollis de la nouvelle demande de souscription à une nouvelle Offre UZ'it LLD ;
- L'absence d'incidents de paiement non régularisés dans le cadre de l'Offre UZ'it LLD initiale.

Le Locataire recevra un email lui indiquant les modalités de restitution de son Produit initial. A défaut de restitution du Produit initial, les deux contrats de location longue durée produiront simultanément leurs effets contractuels.

## 4.2 GARANTIE CASSE ET VOL

Pour tous les Produits loués, le Client bénéficie de la Garantie casse et vol dont les termes et conditions sont définis au présent article.

### Qu'est-ce qui est couvert par la Garantie casse et vol ?

#### Garanties systématiquement prévues :

- ✓ **Garantie casse** : le Client bénéficie d'une réparation ou d'un remplacement du Produit en cas de destruction, détérioration, totale ou partielle du Produit. Le dommage doit être extérieurement visible, nuire au bon fonctionnement du Produit loué et être la conséquence d'un événement soudain, imprévisible, extérieur au Produit. Si le Produit est réparable, le Client bénéficie de la réparation du Produit (pièces et main d'œuvre). Seules les réparations confiées à un réparateur professionnel agréé sont garanties. Si le Produit n'est pas réparable ou que les frais de réparation sont supérieurs à la valeur initiale du Produit, déduction faite de la part restant à sa charge, le Client bénéficiera d'un Produit de remplacement.
- ✓ **Garantie vol** : le Client bénéficie d'une garantie contre le risque de vol. Le vol est intégral lorsqu'il concerne le Produit dans sa totalité et partiel lorsqu'il concerne un accessoire fixe. Sont garantis les vols par agression (c'est-à-dire le vol au moyen de menaces ou violences exercées contre le Client par un tiers) et le vol par effraction (c'est-à-dire le vol par le forçage ou la destruction de tout dispositif de fermeture d'un local immobilier construit en dur, clos et couvert, d'une habitation, d'un véhicule ou, en extérieur, d'un antivol approuvé reliant le Produit à un point d'attache fixe).

#### Part restant à la charge du Client

La part restant à charge du Client en cas de mise en jeu de la Garantie casse et vol est fixée ci-dessous :

Casse	Part restant à charge du Client
- Si le Produit est réparable	50 € TTC / sinistre
- Si le Produit n'est pas réparable et doit être remplacé	20% prix du Produit HT figurant au contrat de LLD
<b>Vol</b>	20% du prix du Produit HT figurant au contrat de LLD

La part restant à charge du Client sera prélevée sur son compte bancaire ou par tout moyen de paiement à sa convenance.

#### Plafonds

L'application de la Garantie casse est limitée à 2 sinistres par an si le Produit est réparable ou 1 sinistre par an si le Produit n'est pas réparable, dans la limite de la valeur initiale du Produit, déduction faite de la part restant à charge du Client. L'application de la Garantie vol est limitée à 1 sinistre par an dans la limite de la valeur initiale du Produit, déduction faite de la part restant à charge du Client.

### Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la Garantie casse et vol ?

- ⊗ La Panne du Produit (se reporter à l'article 3 du Pack Mobilité)
- ⊗ La casse et le vol d'un produit ne faisant pas l'objet d'un contrat de location en cours avec Evollis dans le cadre de l'Offre UZ'it LLD
- ⊗ La casse et le vol d'un Produit en cas de défaillance même partielle du Client dans le paiement des mensualités dues au titre de l'Offre UZ'it LLD.

### Y a-t-il des exclusions de la Garantie casse et vol ?

#### Exclusions toute garanties confondues

- ⊗ Le fait intentionnel ou dolosif du Client ou son conjoint ou son concubin, son partenaire dans le cadre d'un PACS, ses ascendants ou ses descendants ;
- ⊗ Les préjudice ou pertes financières indirectes subis par le Client pendant ou suite à un sinistre ;
- ⊗ Les sinistres relevant de la négligence du Client ;
- ⊗ La responsabilité civile du Client ;
- ⊗ Les Produits à assistance électrique dont la puissance moteur est supérieure à 250W ou dont l'activation du moteur n'est pas effectuée par le pédalage ou dont l'assistance n'est pas coupée automatiquement dès que le Produit atteint la vitesse de 25km/h ;
- ⊗ Les accessoires non fixes notamment compteur, système d'éclairage, pompe à vélo, bidon d'eau et sacoches ;
- ⊗ Les accessoires fixes ajoutés par le Client et non répertoriés au contrat de location

#### Exclusion de la Garantie casse

- ⊗ Tous dommages résultant d'une modification ou transformation du Produit ;
- ⊗ Tout dommage lié à l'usure du Produit ;
- ⊗ Tout dommage subit par les pneumatiques sauf si ces dommages sont la conséquence d'un accident affectant d'autres parties du Produit ;
- ⊗ Tout dommage consécutifs à un incendie, un événement climatique, la chute de la foudre, ou un court-circuit ou au gel ;
- ⊗ Tout dommage résultant de l'effet prolongé de l'utilisation (oxydation, corrosion, incrustation de rouille, encrassement, entartrement) ;
- ⊗ Les dommages survenus au cours d'épreuves, courses, compétitions ;
- ⊗ Tout dommage relevant d'une des garanties légales incombant au constructeur ou au distributeur ;
- ⊗ Tout dommage résultant du non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien figurant dans la notice constructeur ;
- ⊗ Les dommages d'ordre esthétique, de décoloration, de piqûres, de taches, de rayures, d'ébréchures, d'écailllements, de bosselures, de gonflements ou de graffitis ;
- ⊗ Tout dommage causé sous l'empire d'un état alcoolique (état défini par un taux d'alcoolémie punissable d'au moins une contravention de quatrième classe – articles L.234-1 et R.234-1 du Code de la route) ainsi que lorsqu'il y a un refus de se soumettre à un dépistage ;
- ⊗ Les frais de devis ou réparations engagés par le Client sans accord préalable du courtier gestionnaire ;
- ⊗ Les pannes de toute nature, défaillances ou défauts imputables à des causes d'origine interne au Produit ou liés à l'usure des composants, quelle qu'en soit la cause.

#### **Exclusion de la Garantie vol**

- ⊗ Le vol autre que vol par agression, effraction ou effraction sur la voie publique ;
- ⊗ Le vol par effraction sur la voie publique du Produit non attaché par un antivol approuvé à un point d'Attache fixe ;
- ⊗ Le vol de batterie lorsque celle-ci est volée indépendamment du Produit ;
- ⊗ Le Vol de remorque et de porte-vélo ;

#### **Où suis-je couvert par la Garantie casse et vol ?**

La Garantie casse et vol produit ses effets pour les sinistres survenant dans le monde entier.

#### **Quelles sont mes obligations en cas de sinistre ?**

Déclarer le sinistre dans les cinq (5) jours ouvrés de la date de survenance de la casse ou, en cas de vol, dans les deux (2) jours ouvrés de sa date de survenance.

Une déclaration de sinistre tardive est susceptible d'entraîner la déchéance du droit à la Garantie casse et vol, sauf s'il est démontré que ce retard est dû à un cas fortuit ou un cas de force majeure.

La déclaration doit être faite aux coordonnées suivantes :

- Par email adressé à l'adresse [contact@uzit-direct.com](mailto:contact@uzit-direct.com), ou
- par téléphone au 05 56 00 77 88 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe ; service ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h30), ou
- par courrier : Evollis – 43 Cours d'Albret – 33000 Bordeaux

Le Client devra :

- s'abstenir de procéder lui-même à toutes réparations,
- s'abstenir de mandater toute personne pour réparation du sinistre avant accord préalable d'Evollis,
- se conformer aux instructions d'Evollis.

#### **Quelles pièces justificatives joindre à ma déclaration ?**

Dans tous les cas :

- une déclaration sur l'honneur relatant les circonstances exactes et détaillées du Sinistre (notamment date, heure et lieu du Sinistre) ;
- une pièce d'identité du Client.

En cas de Vol :

- le procès-verbal de police sur lequel doivent être mentionnés les nom, prénom, adresse du Client, les circonstances du vol ainsi que les références du Produit (modèle et numéro de série) ;
- En cas de vol par effraction, la facture de l'antivol approuvé ayant servi à accrocher le Produit à un point d'attache fixe et qui a été fracturé lors du vol par effraction.

### **4.3 EXTENSION DE GARANTIE**

Pour tout vélo loué, le Client bénéficie d'une Extension de garantie d'une durée de deux (2) ans couvrant les défauts de conformité et les Pannes qui apparaissent au-delà de la période de garantie légale indiquée dans l'encadré de l'article 3. Pour la présente Extension de garantie, le Client devra impérativement maintenir le Produit en parfait état conformément à son contrat de location longue durée et aux impératifs techniques fixés par le constructeur. Dans tous les cas, les Produits faisant l'objet d'un usage commercial, professionnel ou collectif ne sont pas couverts par cette garantie. Les prestations prévues dans le cadre de l'Extension de garantie seront réalisées par le Fournisseur du vélo. Le Client reconnaît en avoir été informé et accepte expressément la sous-traitance des prestations.

Le Client s'engage à respecter les conditions suivantes, sous peine d'exclusion du bénéfice de l'Extension de garantie :

- Utiliser le Produit dans les conditions d'utilisation normale conformément aux normes adaptées au type de Produit entraînant une usure normale ;
- Faire effectuer chaque année par un technicien agréé la Révision annuelle prévue à l'article 4.4 ;
- Utiliser des pièces de rechange d'origine ;
- Ne pas modifier les spécifications techniques du Produit ;
- Respecter les préconisations d'entretien spécifiques du constructeur.

En cas de dommage matériel accidentel :

- une photo du Produit endommagé ;
- la facture du Réparateur Agréé.

#### **Quand commence la Garantie casse et vol et quand prend-elle fin ?**

La Garantie casse et vol prend effet le jour où le Client prend possession du Produit. Le contrat est conclu pour une durée de 48 mois.

La Garantie casse et vol prend fin : en cas de cessation de votre contrat de location ; en cas de disparition ou de destruction totale du Produit n'entraînant pas la mise en jeu des Garanties casse et vol

#### **Qui contacter en cas de question sur la Garantie casse et vol ?**

**Contactez le 05 56 00 77 88\***

**L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au samedi de 9 heures à 18h30**

**(Hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires).**

**\*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.**

Pour toute mise en jeu de l'Extension de garantie, le Client doit se munir des documents relatifs à la souscription de son Offre UZ'it LLD et du numéro de série du Produit et déclarer la Panne au service client en téléphonant aux coordonnées figurant ci-après.

**Contactez le 05 56 00 77 88\***

**L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au samedi de 9 heures à 18h30  
(Hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires).**

*\*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.*

#### **4.4 REVISION ANNUELLE**

Pour toute location de vélo, le Client bénéficie du service inclus dans l'Offre UZ'it LLD et consistant en une révision du vélo réalisée chaque année par le Fournisseur du vélo au domicile du Client, soit quatre révisions sur la durée initiale de location. Cette révision est valable uniquement au cours de la période initiale de location de quarante-huit (48) mois. Les détails de la Révision annuelle peuvent être obtenus sur le site Internet [www.johnmcwilsoncycles.com](http://www.johnmcwilsoncycles.com).

#### **4.5 MARQUAGE BICYCODE**

Pour toute location de vélo, le Client bénéficie du service inclus dans l'Offre UZ'it LLD et consistant en un gravage du cadre du Produit associé aux coordonnées d'Evollis. Ce numéro est enregistré dans une base de données accessible par les services de Police et de Gendarmerie ce qui permet, en cas de vol ou de perte, une identification rapide du propriétaire. Les détails du Marquage Bicycode peuvent être obtenus sur le site Internet [www.johnmcwilsoncycles.com](http://www.johnmcwilsoncycles.com). Ce service est exécuté auprès du Fournisseur du vélo.

### **5/ SYNTHESE DES GARANTIES**

<b>Evénement</b>	<b>Nature des garanties</b>	<b>Plafonds des garanties</b>	<b>Reste à charge du client</b>
<b>Panne</b>			
Au cours des deux premières années suivant la livraison	Garantie légale de conformité	100% des frais de réparation ou de remplacement du Produit défectueux	Néant
A l'issue des deux premières années suivant la livraison (Vélo uniquement)	Extension de garantie	100% des frais de réparation ou de remplacement du Produit défectueux	Néant
<b>Dommage</b>			
- Si le Produit est réparable	Garantie casse	100% des frais de réparation déduction faite du reste à charge du client	50 € TTC / dommage
- Si le Produit n'est pas réparable et doit être remplacé		80% du prix du Produit HT figurant au contrat de location longue durée	20% du prix du Produit HT figurant au contrat de location longue durée
<b>Vol</b>	Garantie vol	80% du prix du Produit HT figurant au contrat de location longue durée	20% du prix du Produit HT figurant au contrat de location longue durée

En cas d'événement non couvert ou exclu des garanties susvisées, la réparation et les frais y afférents restent intégralement à la charge du Client, sans préjudice de l'application des pénalités dans les cas prévus aux articles 3 et 9 du contrat de location longue durée.

### **6/ DUREE – VALIDITE :**

Le Pack Mobilité bénéficie au Client à compter de la date de livraison du Produit pour la durée du contrat de location de l'Offre UZ'it LLD.

Le Pack Mobilité cesse de plein droit à l'échéance du contrat de location. Il cesse également de plein droit en cas de manœuvre frauduleuse avérée ou de tentative de fraude du Client notamment toute fausse déclaration, intentionnelle ou non, portant sur les éléments permettant la mise en jeu du Pack Mobilité, en cas d'impayés non régularisés au titre du contrat de location, en cas de décès du Client sauf poursuite par les ayants droits du Client ou en cas de résiliation anticipée du contrat de location longue durée de l'Offre UZ'it LLD. Dans ce dernier cas, les frais afférents au retour du Produit à Evollis seront exclusivement à la charge du Client.

### **7/ CONTACT**

Pour toute question relative à la vie du contrat (modification, impayés, restitution, etc.), le Client peut contacter Evollis par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : [contact@uzit-direct.com](mailto:contact@uzit-direct.com) ou en appelant le service client au 05 56 00 77 88 (prix d'un appel local depuis un poste fixe). L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au samedi de 9 heures à 18h30 (Hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires).